



ASSEMBLEE

Margarita Sanchez-Mazas  
Présidente  
[margarita.sanchez-mazas@unige.ch](mailto:margarita.sanchez-mazas@unige.ch)

---

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée de l'IUFE  
du 10 février 2011  
Pavillon mail, salle PM 015, de 17h00 à 19h**

---

**Membres présents :**

Corps professoral

Margarita Sanchez-Mazas, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation  
Anne Sgard, Faculté des sciences économiques et sociales  
Monica Gather-Thurler, PO, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation  
Jérôme David, PO, Faculté des lettres

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Marianne Jacquin, chargée d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants  
Dominique Isabelle Mili, chargée d'enseignement, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation  
Rémy Kopp, chargé d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants  
Greta Pelgrims, maître d'enseignement et de recherche, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Personnel administratif et technique

-----

Etudiant-e-s

Sophie Scheller, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants  
Waël Almoman, étudiant-président de l'AFE, Institut universitaire de formation des enseignants  
Victoria Beffa, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants

**Membres invités de manière permanente et présents :**

Prof. Bernard Schneuwly, directeur, Institut universitaire de formation des enseignants  
Catherine Walther Green, conseillère aux études, Institut universitaire de formation des enseignants

Sonia Bühler, adjointe à la direction, Institut universitaire de formation des enseignants  
Raphaël Fornallaz, représentant des enseignants du secondaire 1, FAMCO  
François Bertagna, représentant des enseignants du secondaire 2, UNION

**Absents – excusés :**

Prof. Andreas Müller, Faculté des sciences  
Prof. Marcel Crahay, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation  
Laurent Vité, représentant des enseignants du primaire, SPG  
Jean-Luc Dorier, PO, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation  
Mélanie Francisco, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants  
Marti Ruiz-Altava, représentant des enseignants du secondaire, UNION

Après avoir salué les personnes présentes, la présidente ouvre la réunion et propose de passer à l'ordre du jour.

**1. Approbation de l'ordre du jour**

---

L'ordre du jour est approuvé.

**2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2010**

---

Le procès-verbal de la réunion du 2 décembre est accepté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

**Modification 1:** page 3, point 4.1. ...durant le stage **accompagné (30h)** soient envisagés.

**Modification 2 :** page 3, point 4.2. Isabelle Milli va représenter **IUFE** à la Commission cantonale...

**Modification 3 :** page 3, point 5. Remplacer « La commission se compose de : » par « **La direction** se compose de : »

**Modification 4 :** page 5, point 9 (fin du paragraphe). Isabelle Milli et Margarita Sanchez-Mazas informeront les FT **et les responsables de stages, des modules de stages** lors de la réunion...

**3. Informations de la présidence – Lien FT – Assemblée : suite**

---

° Waël Almoman, nouveau président de l'association des étudiants (AFE), remplace Stéphane Sauge

° Victoria Beffa, représente le primaire, remplace Olivier Betend

° Jean-Sébastien Graulich, représente l'association des étudiants (AFE), remplace Karim Khatib

° Anne Leyvraz-Grosfillier sera prochainement une nouvelle déléguée de l'association des étudiants (AFE)

- Plusieurs points en suspens depuis la dernière Assemblée, réapparaissent ce jour sous la forme des points 7 et 10

- Marianne Jacquin souhaite qu'une formation à la rédaction des documents d'évaluation soit offerte aux enseignant-e-s (de façon à être juridiquement plus clair, une nécessité démontrée par de récents cas impliquant l'évaluation des UF de didactique et de la pratique).

- Rapport de l'OMP : Offre des stages formation permanente en enseignement spécialisé. La HEP Vaud a sorti un CAS à 15 crédits ECTS (FC surdité). Coût du CAS 7'500.- à méditer ; en dessous en terme de coûts à Genève.

- Proposer d'intégrer les FT dans l'Assemblée avec un-e représentant-e.

Réactions :

Pour le secondaire : ils estiment difficilement concrétisable.

Pour le primaire : le Comité de programme de l'enseignement primaire soutient un appel aux candidats mais les FT privilégieraient des rencontres ponctuelles et non une représentation permanente.

Information de Sonia Bühler : une nouvelle collaboratrice, Madame Eliane Maurer, a été engagée au sein de l'équipe du secrétariat le 1 février 2011.

#### **4. Questions à la présidence**

---

-Dysfonctionnement avec les CE du secondaire : Rémy Kopp

Il se fait l'écho de nombreux CE choqués par des problèmes de fonctionnement :

- \* Un membre de commission qui n'a pas été convoqué ;
- \* L'annonce de la modification du statut du DDP sans concertation ;
- \* L'absence d'informations de la Commission de programme ;
- \* Des remarques de collègues sur le Référentiel de compétences qui n'ont pas été prises en compte ;
- \* Des changements qui sont demandés aux CE sans discussion préalable et qui sont censés entrer en vigueur immédiatement ;

Il demande :

- \*que soient clarifiés le rôle des instances et les procédures
- \*que la question des emplois des CE soit prise en compte dans les discussions
- \* qu'il y ait des espaces de discussion avant les décisions

Il relève que la réunion du matin même allait tout à fait dans le sens souhaité. Cela paraît important qu'il y ait des allers-retours entre la commission des programmes et les réunions du jeudi avant les décisions importantes.

Bernard Schneuwly répond à Rémy Kopp : il entend bien les remarques et compte beaucoup sur le renforcement de staff du groupe administratif pour huiler les rouages du fonctionnement.

Nomination d'un-e professeur-e en didactique des langues : les étudiants ont l'impression de ne pas avoir été consultés. Réponse de B. Schneuwly : Claire Forel a été nommée le 1 janvier 2011 selon l'ancienne procédure, qui implique une participation des étudiants aux leçons d'épreuve. Waël Almoman confirme que les étudiants ont été invités à ces leçons.

## **5. Fonctionnement**

### **a. Modification du RO IUFE concernant l'approbation du plan d'études**

#### **b. Modification de la composition des commissions**

---

a. pas mis dans le règlement d'organisation

Ajouter alinéa : l'Assemblée de l'IUFE approuve les plans d'études de l'IUFE

Le Comité de direction préavise également les plans d'études

La composition du Comité de programme de l'enseignement spécialisé est approuvée par l'Assemblée.

Rémy Kopp demande des précisions sur la procédure que devrait suivre une modification du plan d'études.

Bernard Schneuwly indique que le Comité directeur fait des propositions à la Commission de programme. Celle-ci élabore un projet qui est ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée de l'IUFE.

Les réunions du jeudi matin constituent un outil que le Comité directeur se donne, mais elles n'ont pas de pouvoir décisionnaire. Elles jouent néanmoins un rôle important pour la culture de l'IUFE. Dans ce contexte, il semble important que les professeur-e-s y assistent.

CWG : la Commission de recours est imposée par le règlement de l'Université, ce n'est pas une Commission de l'Assemblée – elle verra avec le service juridique si ses membres sont nommés par le Comité de direction uniquement.

## **6. Adoption du règlement du DAS (Diplôme d'études avancées pour l'enseignement secondaire I et II, orientation arts dramatiques, diction et expression / alimentation / textile / travaux manuels (1 pièce jointe))**

---

L'IUFE assure une formation continue en emploi, un *Diploma of Advanced Studies (DAS)* de 50 crédits avec des enseignements spécifiques aux disciplines dites non académiques. Le règlement est très contraint sur le plan des contenus car il faut l'intégrer dans la Formation continue. Les étudiants qui sont présents actuellement suivent un programme maison pour l'instant, avant l'approbation du Rectorat. Le profil

visé par cette formation ne permet pas une immatriculation à l'Université d'où le passage par le cadre de la Formation continue (qui permet tout de même aux étudiants inscrits d'avoir accès aux ressources de l'Université comme Dokeos, par exemple). Concernant le budget, on doit leur demander seulement les taxes, mais on ne sait pas à ce stade si la formation sera remboursée par l'employeur.

Isabelle Mili : le diplôme DAS vaut 50 crédits, un CAS surdité coûte par exemple 5'500.- Les personnes en textiles-travaux manuels sont intégrées dans le domaine des Arts et de plus en plus par les hautes écoles et cela a l'air d'un dépannage. A Genève c'est meilleur marché, le CAS romand est plus cher.

Bernard Schneuwly : il ne faut pas surestimer le statut des personnes qui enseignent ces disciplines, pour l'instant elles restent des personnes qui ont fait un apprentissage et conservent le même statut.

PIRACEF offre une formation similaire au plan romand de 30 crédits pour le double du prix. Pour tous ces diplômes la reconnaissance reste cantonale et non Suisse probablement pour 5 à 10 ans. C'est une intégration purement formelle, bien payée mais la classe de fonction est différente. A Genève c'est meilleur marché, le CAS romand est plus cher.

Greta Pelgrims, en lien avec la validité de tels diplômes, évoque des cas similaires dans le domaine de la pédagogie spécialisée pour lesquels les commissions de formation devraient réfléchir et élaborer des critères, du moins des recommandations. Ils ont besoin d'un cours avec un contenu culturel.

Catherine Walther Green prend l'exemple des arts dramatiques : si la personne est titulaire d'un Master, on l'admet dans les formations régulières (MASE).

Isabelle Mili souhaite que le plan d'études soit plus précis et aide ces personnes à s'intégrer dans le domaine de l'Art. Qu'il y ait un module en lien avec le plan d'études romand qui définit un axe culturel. Si on ne veut pas faire des textiles – travaux manuels une sous-culture il faut les intégrer dans les didactiques. Pour les cours de didactiques, ils ne maîtrisent ni les contenus ni les ouvrages, et le cours de didactique ne va pas fournir le référentiel culturel dont ils ont besoin. Pour la formation et l'axe culturel de leur travail l'IUFE ne peut pas assumer.

Raphaël Fornallaz dit que dans la didactique de la discipline on parle de ces axes. Comment transmettre le contenu d'enseignement dans les cours de didactique ?

Waël Almoman s'interroge sur l'usage critique de MITIC en travaux manuels.

Bernard Schneuwly rappelle qu'il y a une urgence pour les personnes qui sont en formation maintenant et que cette assemblée doit (1) prendre une décision et (2) mener une réflexion. Isabelle Mili demande qu'après cette volée, on revienne sur le sujet.

Le Règlement du DAS et le plan d'études associé sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité (moins une abstention) mais les points importants seront transmis à la présidence. Les heures indiquées dans la colonne des stages ne correspondent pas aux périodes d'enseignement effectivement dispensée par l'étudiant-e mais sont fonction des heures d'enseignement effectivement observées et des heures de travail directement liées à ces observations.

## **7. Rapport annuel de la Commission des équivalences et de la validation des acquis par l'expérience (1 pièce jointe )**

---

La Commission des équivalences et de la validation des acquis de l'expérience s'est réunie trois fois et Jérôme David n'a pu assister que à la dernière réunion. Il souhaite que la Commission se réunisse plus souvent que tous les deux mois. La Commission n'a qu'un rôle consultatif et ne se prononce pas sur les dispenses de stage. Elle étudie les équivalences qui peuvent être accordées sur la base du parcours de l'étudiant (en lien avec le programme académique et les plans d'études). A ce jour, 28 demandes ont été déposées et 62 équivalences accordées, pour un total de 240 crédits ECTS.

Le rôle de la Commission est consultatif. Avec l'aide du service VAE (M.Fages), les étudiants intéressés par la démarche montent un pré-dossier qui est soumis à la Commission pour préavis – sur la base de ce préavis, les étudiants décident de se lancer ou non dans la constitution d'un dossier complet, ce qui est long et coûteux (1000.-CHF). Les équivalences sont finalement décidées (ou non) par un jury de VAE.

Bernard annonce que suite à un changement du Règlement d'organisation de l'IUFE, seules les propositions d'équivalence qui risquent de faire jurisprudence sont étudiées et validées par le Comité de programme.

## **8. Maîtrise en enseignement spécialisé (MESP)**

**a. Approbation d'une nouvelle déléguée AFE, Anne Leyvraz-Grosfillier au sein du Comité de programme.** Greta Pelgrims annonce que le Comité de programme fonctionne très bien, se réunit très régulièrement mais regrette qu'il n'y ait pas un délégué des représentants de l'enseignement secondaire, puisque la maîtrise forme à l'enseignement spécialisé pour des élèves de 4 à 20 ans.

**b. Présentation et approbation du programme d'étude de la MESP (1 pièce jointe suivra )**

**c. Présentation et approbation du programme d'étude du Certificat complémentaire (CCESP) (1 pièce jointe )**

**d. Présentation et approbation de la procédure d'admission (1 pièce jointe suivra )**

---

Greta Pelgrims rappelle qu'il est urgent d'approuver la procédure d'admission et d'envoyer le Règlement d'études de la MESP au Rectorat et remercie le déplacement de

la réunion de l'Assemblée au 10 février à cet effet. En effet, si nous voulons commencer la MESP à la rentrée 2011, il faut rapidement ouvrir la procédure d'admission qui requiert plusieurs mois de travail. L'admission est limitée à 25 candidats, en raison du nombre limité de places de stages disponibles dans les différents contextes de l'enseignement (inclusion en classe ordinaire, classe spécialisée, institution spécialisée) tels qu'exigés par le Règlement de reconnaissance des diplômes en enseignement spécialisé de la CDIP

c. La procédure d'admission comporte plusieurs étapes : 1) vérification des critères d'admissibilité, 2) évaluation des dossiers donnant lieu à un classement ; 3) entretien avec les 40 premiers candidats ; 4) classement et vérification des diplômes obtenus au plus tard en juin 2011 ; 5) résultats annoncés au début du mois de juillet. Pour la CDIP, le diplôme d'enseignement ordinaire est le seul titre reconnu pour l'accès direct et sans complément de formation à la maîtrise en enseignement spécialisé. D'autres diplômes (bachelor en sciences de l'éducation, en psychologie, en pédagogie spécialisée, en éducation sociale, en psychomotricité) sont également reconnus mais avec un complément de formation en enseignement à acquérir durant la MESP. La liste des UF pour définir le complément de formation à réaliser par chaque étudiant admis a donc été établie ; il ne s'agit pas d'un diplôme en tant que tel et le procès-verbal d'examens de ces co-requis sera ajouté au diplôme.

---

Modifications du document relatif à la Procédure d'admission de la MESP :

P. 6, avant dernière ligne enlever et/ou en pédagogie spécialisée (pour les étudiants admis avec un titre d'enseignant ordinaire, seules d'éventuelles UF dans le domaine de la méthodologie de recherche peuvent être exigées comme complément de formation).

Modifications du Règlement d'études de la MESP :

Des passages encore surlignés en vert font l'objet de décisions prises avant la diffusion du document aux membres de l'Assemblée ou doivent faire l'objet de décision en séance.

P. 20, art. 5.1 et 5.2 : **2** conditions au lieu de 3 et 4 respectivement.

P. 20, arts 6.1.c et 6.2.c : niveau de maîtrise de l'allemand et de l'anglais (il faut donc ajouter **et de l'anglais** équivaut...).

P. 21, art.6.5 : « Ces règles sont adoptées par le Comité de direction de l'IUFE » (suppression de l'adoption par l'Assemblée de l'IUFE).

P. 22, art.9.1 : avant-dernière ligne « peut **demandeur** » au lieu d'obtenir ; dernière ligne modifier ainsi « antérieurement **et correspondant à des objectifs de la MESP soit validée** ».

Art. 9.2, : supprimer « Au plus tard ... cours ». Remplacer "dépose un dossier" par "**entrepris une démarche de validation des acquis de l'expérience avant l'entrée**

**en formation.**

Art. 9.4 : enlever dans la phrase « ...**et de validation des acquis de l'expérience sur préavis de la Commission des équivalences et des acquis de l'expérience** ».

Ajouter « **9. Les crédits correspondant au travail de diplôme de la MESP ne peuvent pas être obtenus par équivalence** ».

Art. 11.2 : La proposition surlignée est bien correcte.

Art. 12.3 : Afin de laisser ouvert, il faut supprimer « au Directeur après avoir consulté le conseiller aux études en charge de la MESP ».

P.23, art.14.6 : changer la phrase par «**Le plan d'études est adopté par l'Assemblée** sur préavis du Comité de direction ».

Art. 14.7 : Afin de prévoir l'inscription en ligne, enlever dans la phrase « **auprès du secrétariat des étudiants concerné** ».

Art. 15.1 d : enlever dans la phrase « **et adoptées par l'Assemblée de l'IUFE** »

P. 24, art.16.3 : enlever à la fin de la phrase « **adoptées par l'Assemblée** ».

P. 24, art. 18.2 : suite à une discussion quant au système de notation en usage à la FPSE (lettres) et à l'IUFE (notes), l'assemblée est dans l'ensemble favorable aux notes. La correspondance en lettres figure de toute façon sur les procès-verbaux d'examen (échelle d'équivalence au niveau Unige). Il faut donc ajouter à la fin de l'article : « Une échelle d'équivalence permet de traduire les lettres en notes de 1 à 6. »

P. 25, art.20.1 : la teneur est redondante et il est entièrement supprimé. La numérotation des articles suivants est donc à corriger en conséquence.

Art. 20.2 : (devient 20.1) et remplacer la première phrase par « L'étudiant qui ne se présente pas à un examen doit immédiatement remettre un certificat médical justifiant son absence à la Direction de l'IUFE ».

- La maîtrise universitaire : approuvée par l'Assemblée avec une abstention
- Procédure d'admission : approuvée par l'Assemblée avec deux abstentions
- Plan d'études : approuvé par l'Assemblée avec deux abstentions

## **9. Etudiants**

**a. Absences accordées aux étudiants et rattrapage par un travail supplémentaire**

**b. Nouveau représentant de l'AFE, Waël Almoman, en remplacement de Stéphane**



## **Sauge**

### **c. Nouveau représentant de l'AFE au Comité de programme secondaire II, Jean-Sébastien Graulich, en remplacement de Karim Khatib**

---

Vu l'heure avancée de la réunion, la présidente propose de différer ce point à la prochaine séance et de le traiter en premier.

### **10. IUFE : son image dans la Cité et à l'Université**

---

Différé à la prochaine séance

### **11. Divers**

---

Les points pour la prochaine séance :

- Modification règlement d'études Forensec
- Modification des plans d'études Forensec
- Référentiel de compétences

La prochaine réunion de l'Assemblée est fixée au 10 mars 2011 à 17h.

La présidente remercie l'Assemblée et lève la séance à 19h20.

*Ms, cwg et lo, le 18 février 2011*